



isolation par l'extérieur d'un appartement

Par **clall**, le **15/07/2021** à **12:08**

Bonjour,

pour améliorer le coefficient d'isolation de mon appartement, je viens d'avoir l'idée d'isoler les façades Nord et Ouest. La façade Est est accolée à un autre bâtiment et la Sud est en pierre (par conséquent j'aurai un refus de la commune).

L'appartement occupe tout le deuxième et dernier étage

Je m'attends à ce que la propriétaire du 1er étage refuse cette opération. Le RDC n'est pas concerné (commerces).

Je n'ai jamais vu une isolation par l'extérieur à la hauteur d'un seul appartement, aussi je souhaite avoir votre avis sur cette faisabilité ? D'autre part les autres copropriétaires peuvent-ils s'opposer à cette réalisation (modification de l'aspect extérieur), même si j'obtiens une non opposition à une déclaration préalable.

Merci par avance

cordialement

Par **amajuris**, le **15/07/2021** à **13:12**

bonjour,

je suppose que vous êtes en copropriété, dans cette situation l'isolation extérieure concerne les parties communes, vous pouvez proposer à votre prochaine A.G. une résolution pour des travaux d'isolation extérieure.

par contre, vous pouvez sans autorisation faire une isolation intérieure de votre appartement.

salutations

Par **clall**, le **15/07/2021** à **19:49**

Merci pour votre réponse

salutations